

L'AGRICULTURE

LE VERSEMENT D'INDEMNITÉS POUR LA SÉCHERESSE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos de l'indemnisation des victimes de la sécheresse. Les quatre provinces qui doivent recevoir de telles indemnités ont reçu très peu d'informations. Une carte des zones touchées par la sécheresse a été distribuée il y a deux semaines environ, mais on n'y a joint aucun renseignement sur les critères d'indemnisation, sur la production moyenne envisagée pour chaque canton ni sur la façon dont la décision a été prise. Ces informations sont non seulement nécessaires au vérificateur général pour pouvoir surveiller le programme, mais aussi aux agriculteurs afin de pouvoir décider s'ils vont protester contre la situation dans laquelle ils se trouvent à cause de cette carte.

Le ministre peut-il nous dire si ces renseignements seront fournis et quand?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification économique de l'Ouest et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je tiens à rectifier; il n'y a pas quatre provinces admissibles. Il y en a cinq; les trois provinces des Prairies, l'Ontario et le Québec.

Par ailleurs, toutes les informations présentées sous forme de carte sont provisoires. Les renseignements de base viennent des provinces; ce sont donc les provinces qui les ont fournis au gouvernement fédéral par l'intermédiaire de leur commission d'assurance-récolte.

Ces informations tirées des dossiers de l'assurance-récolte sont basées sur les pertes en proportion du montant de l'assurance; c'est exactement le même système que celui utilisé en 1985, qui n'a pas été apprécié.

Les cartes sont provisoires. Lorsque nous aurons reçu les données définitives des commissions d'assurance-récolte, nous serons en mesure d'établir une carte montrant comment on arrivera au règlement complet.

• (1520)

LA COMMUNICATION DE DONNÉES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le ministre peut-il nous dire quand ces renseignements pourront être communiqués? Plus de cent mille fermes familiales se demandent si elles doivent ou non interjeter appel. Il faudra que les commissions d'appel sachent où se trouvent ces données pour pouvoir s'occuper des appels. De même, les fonctionnaires devront connaître les chiffres exacts afin de déterminer les montants à verser.

L'écrasement de l'avion d'Air Ontario

Quand ces données seront-elles fournies aux agriculteurs, aux commissions d'appel et aux fonctionnaires, de sorte que nous puissions connaître les montants sur lesquels les agriculteurs pourront compter pour la campagne agricole qui vient?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le député pose là une bonne question. Permettez-moi d'essayer de lui fournir de bons renseignements afin qu'à son tour, il puisse les transmettre aux producteurs.

Premièrement, ce n'est que vers le 1^{er} mai que nous obtiendrons les renseignements voulus de l'agence d'assurance-récolte et dès lors, ils seront transmis au moyen de cartes. Il ne sert à rien d'interjeter appel maintenant, car tous devraient savoir que les données sur lesquelles on se base pour effectuer les paiements préliminaires ne sont elles aussi que des données préliminaires.

Donc, pour l'amour du ciel, dites à vos agriculteurs et à vos voisins d'attendre que nous ayons reçu les données définitives, car le programme a été conçu par des agriculteurs. Ceux-ci désiraient que nous soyons précis au sujet des récoltes. Ils voulaient que soient délimités tous les secteurs, jusqu'aux plus minimes. Et c'est exactement ce que nous faisons. Il s'agit d'un programme agricole conçu par des agriculteurs. Ce sera un bon programme, une fois que le député en connaîtra toutes les subtilités.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'avise la Chambre que les partis se sont entendus, semble-t-il, pour rendre hommage à certaines personnes. J'invite l'honorable ministre de l'Énergie à commencer.

* * *

L'ÉCRASEMENT DE L'AVION D'AIR ONTARIO

CONDOLÉANCES

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, au nom du premier ministre (M. Mulroney) et du gouvernement du Canada, je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et amis des victimes de l'écrasement d'avion d'Air Ontario survenu à Dryden en Ontario.

Cette tragédie a montré aux Canadiens que des Canadiens ordinaires sont capables d'accomplir des actes d'héroïsme, comme nous l'avons vu de la part des membres d'équipage ainsi que de la part des gens accourus sur les lieux de l'écrasement. Mais les accidents aériens se répètent également sur les familles, les collectivités et notre pays. Ils fauchent la vie de gens remplis d'espoirs et de promesses. Ils ont un effet sur des collectivités en les privant du leadership que ces victimes y exerçaient. Enfin, ils touchent personnellement les amis et parents des